

MÉCASPHÈRE



Le magazine des chefs d'entreprise mécaniciens

N°12 - Décembre 2009

BILAN

ACTIF

PASSIF

Immobilisations totales
dont immob. corporelles

Stocks

Créances clients

Autres créances

Disponible

Charges constat. avancées

TOTAL ACTIF

Capital (total)
dont réserves

dont provisions

Provisions pour risques

Dettes (total)

dont fournisseurs

dont banques

dont autres

TOTAL PASSIF

Comment augmenter les fonds propres de l'entreprise





Sommaire

MécaSphère n°12 - Décembre 2009

ÉCONOMIE	•Sous-traitance : les opportunités du SISTEP Casablanca p.7	ZOOM : L'AVENIR DES INDUSTRIES MÉCANIQUES
•Conjoncture des industries mécaniques françaises et européennes p.4	ENVIRONNEMENT	Les challenges de la mécanique à l'horizon 2020 p.10
•Adrian Harris, Directeur général d'Orgalime : « L'industrie de transformation des métaux, halte aux idées reçues ! » p.5	Piles et accumulateurs : obligations revues et étendues p.8	TECHNOLOGIE
INTERNATIONAL	INTERVIEW DE NATHALIE THYBAUD (ADEME)	•Les composites à l'heure des thermoplastiques p.18
•Cap Export en trois étapes p.6	Captage du CO₂ « Entre l'expérimentation et les installations de taille industrielle » p.9	•Aéronautique : contrôle high-tech pour composite p.19
		CERTIFICATION
		•Certifié développement durable p.20
		•Des sous-traitants normands accompagnés vers la "certification aéronautique" p.21
		FICHE PRATIQUE
		Participer à un groupe de normalisation p.22
		AGENDA/OUVRAGES p.23



Tribune à...

Martine Clément, Rapporteur au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie au Conseil Economique, Social et Environnemental.

« Il est urgent de restituer à la mécanique sa véritable image de modernité. »

Omniprésente -par les secteurs de l'équipement, de la transformation des métaux et de la précision- la mécanique d'aujourd'hui n'est pourtant pas reconnue pour ce qu'elle est. Il est urgent de lui restituer sa véritable image de modernité, d'intégrateur passionnant de l'informatique, de l'électronique, de l'automatique et de l'optique.

C'est une condition indispensable pour attirer les jeunes dont elle a besoin pour que 20% des opérateurs qui vont prendre leur retraite dans les 5 ans à venir puissent leur transmettre leur savoir-faire.

Ceci est fondamental, non seulement pour la mécanique elle-même, mais pour que puissent prospérer et même exister dans ce pays les principaux secteurs d'activité industrielle dont elle est le fondement technologique. Deux éléments majeurs, qu'il faut inlassablement reprendre, contribuent à le démontrer. Sur les dix premiers domaines de spécialisations technologiques de la France, deux sont mécaniciens, le machinisme agricole et les composants, et sept secteurs aval sont de grands clients de la mécanique : automobile, aéronautique et espace, trains et équipements de transport, agroalimentaire, nucléaire, BTP, environnement-pollution.



De plus, en France, 60% des brevets en mécanique sont déposés par les clients de nos entreprises (78% en Allemagne) ce qui montre à quel point nos domaines leur sont indispensables. Si, dans les dix ans à venir, comme nos confrères autrichiens viennent de le faire, nous obtenons les conditions propices à faire croître la taille de nos entreprises, qui doivent se

« Nous devons pouvoir utiliser pleinement les importantes perspectives de marché ouvertes par nos grandes entreprises leaders et nous redéployer vers les horizons les plus porteurs. »

redéployer plus puissamment à l'international, notamment hors d'Europe, et si notre appel à ce que nos entreprises de toutes tailles puissent travailler véritablement ensemble avec enseignants, territoires et grandes entreprises clientes, alors nous pourrions utiliser pleinement les importantes perspectives de marché ouvertes par nos grandes entreprises leaders et nous redéployer vers les horizons les plus porteurs.

Malgré la souffrance actuelle de beaucoup des nôtres, c'est possible si nous savons amener ceux qui nous entourent, financiers et politiques au premier chef, à reconnaître notre industrie comme parfaitement transversale et à contribuer véritablement à son effort de redéploiement, en mettant à sa disposition des instruments financiers renforcés permettant de faire face aux défis qu'elle doit relever.

Lire également le Zoom pp. 10 et 11

L'ÉDITION DE CE MAGAZINE EST RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES SUIVANTS
Les articles sont rédigés sous la responsabilité de leur auteur et leur contenu n'engage que ce dernier



ABONNEMENT :

Gratuit pour les mécaniciens.
Ecrivez à mecaspere@fimeca.com en mentionnant vos coordonnées (nom, prénom, société, fonction, adresse complète, téléphone, fax, e-mail)

40€ h.t./an pour les « non mécaniciens ».

Tél. : 01 47 17 60 27 - Adressez un chèque libellé à l'ordre de Promeca à « MécaSphère - 39-41 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie »



ACL PME votre partenaire 1% Logement !

Des services spécifiques pour vos collaborateurs...

Créé à l'origine du 1% Logement, ACL PME vous propose d'accompagner vos salariés par des services logement adaptés à chacun de leur besoin et facile à mettre en place. L'ensemble de vos collaborateurs peut en bénéficier :

- ❑ le **PASS-FONCIER**[®] : un dispositif innovant permettant d'acheter en remboursant en deux temps : d'abord la maison puis le terrain,
- ❑ le **PASS-GRL**[®] : une nouvelle garantie contre les impayés de loyer, doublée d'un accompagnement social des locataires en difficulté,
- ❑ l'**AVANCE LOCA-PASS**[®] : une avance gratuite du dépôt de garantie directement au bailleur,
- ❑ l'**AIDE MOBILI-PASS**[®] (pour les entreprises de 10 salariés et plus): une subvention couvrant les dépenses liées au changement de logement des salariés en mobilité professionnelle,
- ❑ le **CIL-PASS ASSISTANCE**[®] : un accompagnement personnalisé et gratuit facilitant la résolution des problèmes liés au logement des salariés.

L'obtention de ces aides par un salarié n'entraîne aucune obligation de son entreprise envers l'ACL PME. Même les salariés d'une entreprise non assujettie peuvent en bénéficier.

Quant aux entreprises assujetties au versement du 1 % Logement (20 salariés et plus), elles peuvent en plus proposer à leurs salariés le traditionnel **prêt 1% d'accession à la propriété** ainsi que des réservations de **logements locatifs**. Ces dernières entreprises doivent effectuer leur versement avant le 31 décembre 2009

 **Tour Norma – 20/22 rue Jean Jaurès Bellini 92807 PUTEAUX CEDEX**
Tél. : 01.47.76.20.30 – Fax : 01.47.78.85.90 - www.aclpme.com



CONJONCTURE

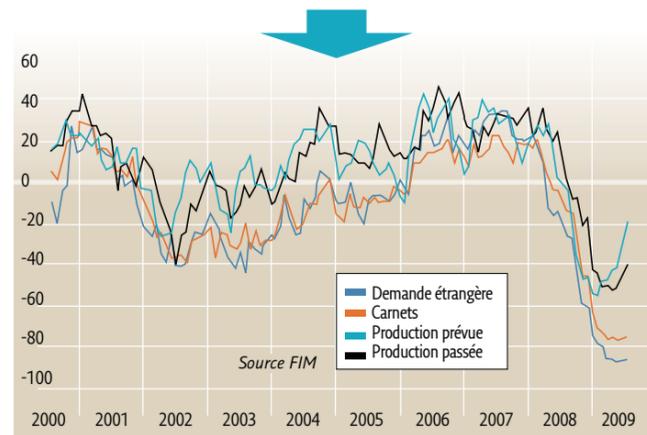
Les industries mécaniques françaises résistent mieux que leurs concurrentes européennes

Les industries mécaniques françaises connaissent une année 2009 particulièrement difficile compte tenu de la contraction brutale de l'économie mondiale et notamment de l'investissement industriel.

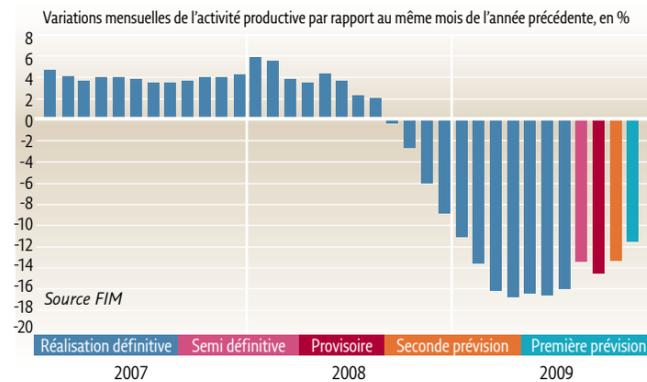
Équipement mécanique - Soldes d'opinion en % (septembre 2009)

L'opinion des industriels à fin septembre dans l'équipement mécanique traduit bien la situation économique du secteur. Le déstockage est en grande partie réalisé et la production prévue est en nette amélioration même

si les soldes d'opinion restent négatifs. En revanche, les carnets de commande, en France ou à l'international, restent plats. Les soldes d'opinion étant encore très majoritairement négatifs.



Baromètre des industries mécaniques (novembre 2009)

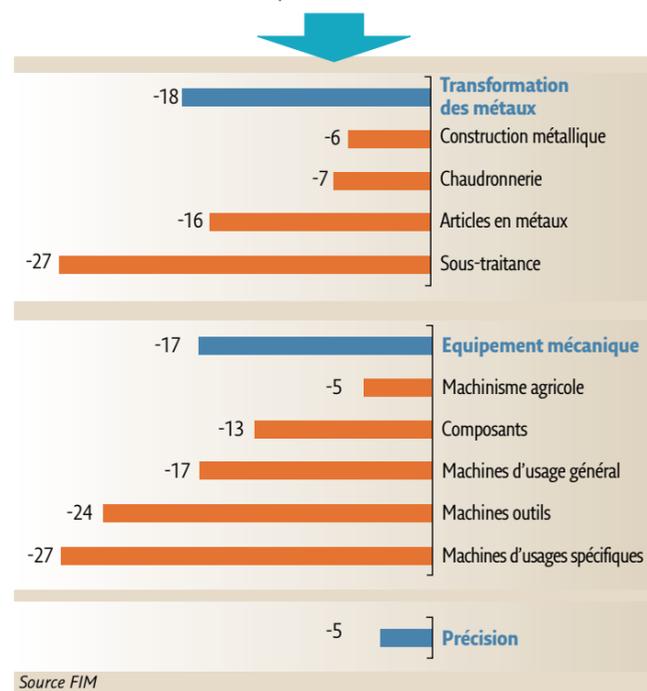


La France se comporte un peu mieux que la mécanique européenne : l'Allemagne devrait connaître une contraction de 20% cette année. La moyenne européenne se situe à -21%. L'année 2010 s'annonce encore difficile. Aucun signe important de reprise n'est perceptible quant à l'investissement des entreprises industrielles. Le secteur de la transformation des métaux devrait connaître une amélioration dans plusieurs pays de l'Union européenne.

Evolution des facturations des industries mécaniques (6 mois 2009 / 6 mois 2008)

La transformation des métaux, l'équipement mécanique et la précision, qui composent la mécanique, ont subi un retrait plus ou moins marqué selon les secteurs clients concernés. Ainsi, la construction mécanique

et le machinisme agricole ont peu souffert (-5%) alors que la sous-traitance et les machines d'usage spécial (matériels de BTP, machines d'emballage, machines textile) ont connu une forte contraction (-27%).



Pour confirmer cette enquête d'opinion, ce baromètre laisse entrevoir une très légère amélioration de l'activité productive pour les mois à venir. Cette amélioration toute relative

ne permettra pas aux industries mécaniques françaises de se redresser. La prévision actuelle montre un retrait de 13% sur 2009 par rapport à 2008.

CONTACT
 > Renaud Buronfosse (FIM)
 01 47 17 60 48

ACAMAS SÉDUIT DE PLUS EN PLUS 28 actions régionales en cours, 555 entreprises engagées, 791 éligibles au financement et 80% des chefs d'entreprise satisfaits du programme...

Tel est le bilan d'Acamas à fin octobre 2009. Ce programme d'accompagnement des PME, lancé en 2005 par la FIM et le Cetim, vise à garantir leur développement et leur pérennité.

ÉTUDE SECTORIELLE

« L'industrie de transformation des métaux, halte aux idées reçues ! »

La Commission européenne a publié en novembre une étude sur l'industrie de la transformation des métaux en Europe. Principal enseignement : ce secteur, qui représente 7,4% de la production industrielle européenne, génère plus de 10% de la valeur ajoutée de l'industrie. Adrian Harris, Directeur général d'Orgalime*, commente les enjeux de cette étude.



25 d'entre elles. Cette consultation donne une vision de l'ensemble de la chaîne.

M : Que nous révèle-t-elle ?

A.H. : Débutée voilà un an, elle est la première du genre pour le secteur de la transformation des métaux. La Commission ne disposait en effet d'aucunes statistiques sur cette industrie. Plusieurs chapitres la composent : la définition du secteur ; la position concurrentielle (accès aux financements, emploi, productivité...); les stratégies (points forts, points faibles, opportunités, menaces...); la prospective. Parmi les données particulièrement significatives, nous pouvons retenir celles-ci : 400 000 entreprises emploient plus de 4 millions de salariés, contre 250 000 pour les aciéristes. Le déséquilibre est évident. L'industrie de la transformation des métaux représente 20% des entreprises manufacturières en Europe, dont 95% de PME. Son chiffre d'affaires compte pour 7,4% de la production industrielle de l'Union européenne. Enfin, elle représente 10% de la valeur ajoutée liée aux bénéficiaires engendrés (plus élevée que les autres secteurs). C'est sans doute la plus grande surprise de cette étude.

MécaSphère : Pourquoi cette étude a-t-elle été menée ?

Adrian Harris : La Commission européenne connaît très bien les fournisseurs (les aciéristes) et les clients de l'industrie de la transformation des métaux. Elle connaît beaucoup moins bien la transformation des métaux en elle-même. Voilà 3 ans, Orgalime a produit un document intitulé « Renforcer les liens », au moment où cette industrie souffrait de plus en plus de la globalisation du marché de l'acier. Les aciéristes imposaient des prix et des conditions de marché de plus en plus durs et donc inacceptables. La Commission a souhaité mieux connaître cette industrie. Elle s'est appuyée sur les entreprises, leurs associations et fédérations dont la FIM, différents secteurs de l'industrie et les régions (notamment françaises) pour établir un questionnaire envoyé à une cinquantaine d'entreprises (entreprises de transformation des métaux, aciéristes, clients tels que l'industrie automobile) et pour réaliser des entretiens avec

M : Quels effets en attendez-vous ?

A.H. : Nous attendons que l'Union européenne comprenne et reconnaisse le secteur de la transformation des métaux, notamment à l'occasion de conflits tels que ceux liés aux mesures anti-dumping dans l'acier. Ce secteur est composé de très petites sociétés mais à forts effectifs et l'emploi y est en pleine croissance. Entre 2000 et 2006, il a embauché 300 000 personnes supplémentaires, soit une croissance de 8%. C'est une industrie très dynamique et moderne en termes de technologie. Ces bons résultats, et notamment la hausse des effectifs, ne sont pas liés à l'augmentation de la productivité mais à celle du chiffre d'affaires. Halte donc aux idées reçues !

(*Association européenne des industries du travail des métaux, mécaniques, électriques et électroniques)

« On se réalise en réalisant »

Tel est le message que portent les entreprises technologiques et industrielles au travers d'une campagne de communication de grande envergure lancée le 29 novembre. Derrière cette signature, c'est l'UIMM qui est à l'initiative de cette opération qui sera relayée par la télévision, la presse et Internet. Objectif : redonner de la modernité et de l'attractivité à l'industrie et à ses métiers.

> www.onserealise.com



Etats Généraux de l'Industrie

Renforcer la politique industrielle de la France, tel est l'objectif des Etats Généraux de l'Industrie (EGI) lancés par le Président de la République. Comment ? En accompagnant l'industrie française vers les marchés durablement porteurs de croissance et d'emploi, et en faisant du rétablissement d'une base industrielle solide une composante consensuelle des principales parties prenantes de la nation. La FIM participe à ce dispositif au travers de son Président Yvon Jacob, membre du Comité national des EGI et Président du Groupe de travail « Compétitivité et croissance verte ».

OSEO enquête

50% des entreprises auraient cessé leur activité sans les soutiens d'OSEO. 30 000 emplois, sur les 90 000 concernés, ont ainsi été sauvés. C'est ce qui ressort de l'enquête OSEO menée auprès de 5 000 entreprises bénéficiaires entre fin 2008 et fin juin 2009 pour mesurer l'impact de ses actions dans le cadre du plan de relance.

En janvier 2010, l'organisme publiera sa 50^{ème} enquête semestrielle de conjoncture qui fêtera ses 25 ans. L'échantillon d'entreprises interrogées a été triplé pour l'occasion. 3 000 PME ont été sondées sur leur activité, l'emploi, leur trésorerie, la rentabilité, l'investissement et le financement de l'investissement.

> www.oseo.fr

Soudeur sans frontières

→ L'Association française du soudage (AFS) a délivré l'agrément à 3 centres de formation d'Institut de Soudure Industrie (Port-de-Bouc, Villepinte et Yutz). Celui-ci permet de dispenser la formation de Soudeur international (International Welder - IW), avec des diplômes de praticien, spécialiste, technologue, ingénieur ou agent d'inspection international en soudage (respectivement IWP, IWT, IWE, IWIP). Sont concernés les soudeurs, les chaudronniers et les tuyauteurs titulaires d'un CAP, CAPF, CQPM ou d'un niveau BEPC avec une expérience de 6 mois en entreprise ou d'une qualification de soudeur. Le soudeur international possède des compétences et des connaissances étendues dans son métier, validées par un examen théorique et formalisées par un diplôme valable à vie et reconnu dans plus de 50 pays.

L'usine du futur se dessine à Bruxelles

→ L'association EFFRA (European Factories of the Future Research Association) lancée en juillet dernier a été créée dans le cadre du programme européen de relance économique pour développer les partenariats public-privé. Le Cetim et la FIM y participent. Issue de la plate-forme technologique Manufuture, l'EFFRA devient le point de contact pour la Commission européenne pour la recherche dans le domaine des systèmes et environnements de production du futur. Objectif : améliorer les techniques de production dans l'industrie manufacturière européenne en développant des processus de fabrication plus "verts", économes, sécurisés, modulables et fiables. Le 1^{er} appel à projets de ce programme "Usine du futur" -qui concerne les composants "plug and produce", la "supply chain", les micro et nanotechnologies et les nouvelles technologies de l'information- est doté de 95 millions d'euros.

Cemeca, partenaire de Coface

En relation avec le Medef, la FIM a activement participé à la négociation pour étendre les dispositifs Cap et Cap+ à l'export notamment en apportant des cas concrets sur les difficultés rencontrées par les exportateurs mécaniciens. Rappelons que la FIM dispose d'un Pôle Financier qui comprend Cemeca, une entité

spécialisée dans la gestion du poste clients. Cemeca gère aujourd'hui 200 polices et suit quotidiennement plus de 20 000 garanties en France et à l'export, dans le cadre d'un partenariat avec Coface. Objectif : proposer aux mécaniciens un contrat adapté aux spécificités de leurs activités ainsi que des conditions tarifaires privilégiées.

Cap Export en trois étapes

Les compléments d'assurance-crédit publics (Cap et Cap+) franchissent les frontières. En octobre dernier, le gouvernement a lancé Cap Export qui vise à soutenir les exportateurs français. Un dispositif qui court jusqu'à la fin 2010.

1 - FACE À UNE MONTÉE DU RISQUE EXCEPTIONNELLE...

Avec la crise, le niveau de risque a considérablement augmenté. A tel point que, au cours du premier semestre, Coface a connu une dégradation du ratio de sinistres à primes historique et supérieure à celle estimée en début d'année : 116% au premier semestre, soit une hausse de 27 points par rapport au semestre précédent et de 60 points par rapport au premier semestre 2008. Pour autant, Coface est le seul assureur-crédit à avoir augmenté, depuis le début de la crise en janvier 2008, le volume des garanties à travers l'assurance-crédit et l'affacturage.

Face à la dégradation du crédit inter-entreprise sur le marché domestique, le gouvernement a mis en place les systèmes Cap et Cap+ respectivement en décembre 2008 et mai 2009.

2 - ... UN SOUTIEN À L'EXPORTATION...

Le gouvernement a décidé d'étendre le dispositif Cap et Cap+ à l'exportation pour les entreprises dont les créances sur leurs clients étrangers ne peuvent plus être couvertes par le marché privé. La philosophie est toutefois un peu différente : alors que Cap et Cap+ visent à aider les acheteurs français qui ont du mal à accéder au crédit fournisseur, leur déclinaison à l'exportation est orientée vers les exportateurs français. Ce dispositif vient appuyer l'accompagnement de Coface à l'exportation : 80 milliards de garanties sur 550 000 entreprises étrangères pour 7 800 exportateurs français, partout dans le monde.



CONTACT
 > Antoine Alopeau (Cemeca)
 a.alopeau@cemeca.fr

3 - ... POUR LES ENTREPRISES FRANÇAISES

Sont éligibles à Cap Export et Cap+ Export, toutes les entreprises titulaires d'un contrat d'assurance-crédit situées en France ou dans les DOM dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros et dont la part française de production est au moins égale à 40%.

Le dispositif comporte deux volets :

- Cap Export complète la garantie Coface, lorsque cette dernière est inférieure à celle souhaitée par l'entreprise. Son montant est au maximum égal à celui de la garantie Coface. Le taux de prime dépend de la zone géographique ;
- Cap+ Export peut couvrir une créance en cas de refus ou de résiliation de garantie. Son montant est plafonné en fonction du Score @rating de l'acheteur étranger : 400 000 euros pour les entreprises notées 4/10 ; 200 000 euros pour un score de 3/10.

DES PROJETS CHINOIS SOURCES D'OPPORTUNITÉS

1^{er} producteur mondial de véhicules ; montée du C919 en concurrence d'Airbus et Boeing ; protection de l'environnement ;

multiplication des trains à grande vitesse ; recherche de solutions alternatives au charbon et fort essor du nucléaire... Autant de domaines en plein essor en Chine qui constituent, selon Pierre Dhomps,

correspondant FIM en Chine, de nouvelles opportunités pour les entreprises mécaniciennes dont le savoir-faire dans ces métiers est hautement reconnu.

Sous-traitance : les opportunités du SISTEP Casablanca

Dans un pays émergent dynamique où la France occupe une place de choix, le pavillon Ubifrance au SISTEP de Casablanca permet chaque année aux PME de rencontrer des donneurs d'ordre. Avec un potentiel de développement important.

« Nous sommes d'ores et déjà en relation avec quatre sociétés marocaines pour des applications potentielles de leur technologie ou encore pour l'étude de coopérations pour la fourniture de leurs emballages à l'industrie ». Voilà résumé par Jacques Manenc, Président d'Acobal, société spécialisée dans les emballages inhibiteurs de corrosion (VCI), l'intérêt de participer au SISTEP (Salon International de Sous-Traitance et de Partenariat) de Casablanca qui s'est tenu du 30 septembre au 3 octobre 2009. Capitale économique du pays avec sa zone portuaire, Casablanca totalise 60% des échanges commerciaux et abrite 38% des établissements industriels. Une occasion de rencontrer des donneurs d'ordre, d'identifier des partenaires marocains, clients, importateurs, agents ou distributeurs.

LA FRANCE, 1^{ER} PARTENAIRE COMMERCIAL

Il faut dire que la France était l'invitée d'honneur de la 8^{ème} édition de ce salon qui couvre différents métiers de la sous-traitance dans les domaines de la transformation des métaux, l'électricité, l'électronique, les plastiques, les biens d'équipements, les outillages, la maintenance industrielle et les services aux entreprises. Et pour cause, l'Hexagone est le premier partenaire commercial et le premier bailleur de fonds du Maroc, qui connaît une croissance annuelle de 5% depuis cinq ans. Sur la période 2002/2008, la France représente 40,1% des IDE (Investissements Directs à l'Etranger) et plus de 540 filiales françaises sont présentes sur le territoire ainsi que 327 sociétés à capitaux français ou détenues par une personne physique de nationalité française. Soutenus par une politique d'Etat volontariste, de nombreux programmes de développement offrent des relais de croissance pour les entreprises françaises dans

le secteur industriel : automobile, aéronautique, ferroviaire, industries mécaniques...

DES VISITEURS DE QUALITÉ

Organisé avec le concours de la Chambre Française du Commerce et de l'Industrie du Maroc, le Pavillon Ubifrance rassemblait 77 sociétés sur un total de 149 exposants étrangers et 89 marocains. De l'avis général, le salon a été marqué par des visiteurs de qualité. Ainsi, selon Moulay Youssef Alaoui, Président du salon et de la FIMME (Fédération des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Électriques et Électroniques), « une enquête menée auprès de 440 visiteurs révèle que 41% d'entre eux recherchaient des sous-traitants et des fournisseurs, tandis que 26% étaient

venus pour trouver des clients et des partenaires ».

La participation au SISTEP se révèle fructueuse à plusieurs titres. Pour Philippe Andujar, Directeur commercial et responsable technique chez AFLY, fabricant d'outils spéciaux et spécialiste en affûtage, « le SISTEP est l'occasion d'une première prise de contacts sur le marché. Paradoxalement, nous y avons trouvé des clients européens intéressés à ce que nous soyons présents au Maroc pour l'entretien de leurs outils sur place. Cette opportunité nous permettra naturellement de partager avec ces clients leur carnet d'adresses au Maroc et de nous positionner sur de nouveaux marchés. »

CONTACT
 > Véronique Cuziol
 01 40 73 31 03
 veronique.cuziol@ubifrance.fr

Le Maroc connaît une croissance annuelle de 5% depuis 5 ans

STRATÉGIE V.I.E

Le SISTEP a été l'occasion de constater que de plus en plus de PME exportatrices ont recours aux V.I.E (Volontaire International en Entreprise). Plusieurs exposants sur le pavillon France ont ainsi confié avec succès leur stand à un V.I.E local multitarif, à l'image de celui de Mitutoyo qui animait un espace sur le salon. Dans le cadre de son développement dans les pays du Maghreb, Mitutoyo France a en effet saisi l'opportunité proposée conjointement par le RMVO (Réseau Mesure du Val d'Oise) et la FIM pour établir un V.I.E à Casablanca. Mission de ce V.I.E partagé avec une autre société du RMVO : réaliser une étude du marché marocain afin de permettre à Mitutoyo France d'affiner sa stratégie commerciale.

Ce qu'a fait l'entreprise Corderie Dor, spécialiste de la conception et du négoce de câbles en acier, d'élingues, de sangles et d'accessoires de levage et manutention : le travail en amont de son V.I.E ainsi que son étude du marché marocain l'a aidée à mieux cerner la clientèle et ses besoins et lui a permis de rencontrer sur le salon de nombreux contacts et décideurs marocains.





Taxe carbone : une charge supplémentaire pour les entreprises

La contribution climat énergie appelée « taxe carbone » prévue par le Grenelle a été intégrée dans la loi de Finance applicable au 1^{er} janvier 2010. Elle concerne les produits énergétiques mis en vente, utilisés, ou destinés à être utilisés comme carburant ou combustible. La taxe carbone s'ajoute à la TIPP (Taxe intérieure sur les produits pétroliers). Toute entreprise qui utilise des combustibles ou des carburants d'origine fossile est concernée. Le montant de la taxe sera proportionnel à la consommation d'énergie et payé directement aux distributeurs. Le surcoût de cette taxe : 4,5 cts d'euros par litre de diesel, 4 cts d'euros par litre d'essence, 4,5 cts par litre de fioul domestique et enfin 0,35 cts d'euros par kWh de gaz. Les produits qui ne sont ni des carburants ni des combustibles ne sont pas assujettis.

> **Violaine Daubresse (FIM)**
vdaubresse@fimeca.com

Une nouvelle campagne sur la réduction des déchets

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) a lancé en octobre la nouvelle campagne de prévention et de sensibilisation autour de la réduction de déchets à destination du grand public, des entreprises et des collectivités locales. Enjeu majeur tant sur le plan économique (augmentation des coûts de gestion des déchets) que sur le plan environnemental, la gestion des déchets, est une des priorités du Grenelle Environnement.

> **Informations et conseils pratiques**
sur www.reduisonsnosdechets.fr

Piles et accumulateurs : obligations revues et étendues

La réglementation sur les piles et accumulateurs évolue. Mise sur le marché, mode de reprise et d'élimination... Tout ce que les mécaniciens doivent retenir en quelques points.

LE DÉCRET MODIFICATEUR

Transposition tardive d'une directive de 2006, le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 modifie la réglementation relative à la mise sur le marché des piles et accumulateurs, et à leur mode de reprise et d'élimination. Il concerne les producteurs de piles et accumulateurs, mais aussi ceux d'équipements électriques et électroniques contenant des piles et accumulateurs qui n'ont pas été achetés en France.

LA RESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS ÉLARGIE

Sous la réglementation antérieure, seuls les ménages pouvaient bénéficier d'une reprise gratuite de leurs piles et accumulateurs. Les professionnels étaient quant à eux tenus de les éliminer. Aujourd'hui, les producteurs (ou metteurs sur le marché), qu'ils soient portables, industriels, automobiles..., seuls ou incorporés dans des équipements, doivent en assurer la reprise et l'élimination. Le décret segmente les piles et accumulateurs en 3 types fondés sur leur usage : portable, automobile, industriel.

POUR L'USAGE " PORTABLE "

Les distributeurs continuent à récupérer les piles et accumulateurs en fin de vie apportés par les ménages et les professionnels. À charge pour les producteurs de financer leur enlèvement et leur élimination. Les obligations se répartissent entre eux au prorata des tonnages de piles et accumulateurs portables mis sur le marché. L'organisation de la filière peut être collective -au travers de l'adhésion à un éco-organisme tel que Screlec ou Corepile- ou individuelle, par la mise en place d'un système approuvé.

POUR L'USAGE " AUTOMOBILE "

Même obligation pour les distributeurs et les producteurs que pour le type portable à une exception près : les producteurs peuvent passer des accords

directs avec les utilisateurs -autres que les ménages- pour prévoir les conditions dans lesquelles ces derniers assurent tout ou partie de l'élimination de ces déchets.

POUR L'USAGE " INDUSTRIEL "

Les distributeurs n'ont pas d'obligation de reprise. Les producteurs doivent mettre en place des dispositifs de reprise via un système approuvé. Ils peuvent toutefois passer des accords directs avec les utilisateurs pour définir les conditions du traitement des déchets par ces derniers.

UN REGISTRE NATIONAL TENU PAR L'ADEME

Ce registre prévoit un système d'enregistrement harmonisé au niveau européen. Ainsi, chaque année, les producteurs devront déclarer les quantités et les types de piles et accumulateurs qu'ils mettent sur le marché, enlèvent ou font enlever et traitent ou font traiter.

4 ARRÊTÉS D'APPLICATION ATTENDUS

Les arrêtés d'application du décret définiront les modalités d'enregistrement, le marquage des piles et accumulateurs automobiles, les dérogations liées au taux de cadmium et les exigences techniques de traitement.



En 2007,
211 464
TONNES DE PILES
ET ACCUMULATEURS
ONT ÉTÉ
COLLECTÉES

SOURCE : OBSERVATOIRE
PILES ET ACCUMULATEURS

CONTACT

> **France de Baillénx (FIM)**
fdebaillenx@fimeca.com

INTERVIEW DE NATHALIE THYBAUD,
INGÉNIEUR AU DÉPARTEMENT PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET AGRICOLES DE L'ADEME

Captage du CO₂ : « Entre l'expérimentation et les installations de taille industrielle »

MécaSphère : Depuis combien de temps travaillez-vous en France sur l'idée de capter et de stocker le gaz carbonique ?

Nathalie Thybaud : Les organismes de recherche et les industriels français travaillent sur le sujet depuis le début des années 90. L'Ademe a commencé à prendre en charge ce thème en 2001, avec des actions de soutien aux projets de recherche et développement. En 2002, un appel à projets spécifique sur le captage et stockage du CO₂ a été lancé. En parallèle, le Club CO₂, un lieu d'échanges entre industriels et organismes publics, a été créé à l'initiative de l'Ademe, avec l'appui de l'IFP (Institut Français du Pétrole) et du BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière). Il constitue un élément clé de la structuration des actions françaises dans le domaine du captage et du stockage du CO₂ (CSC).

M : Où en est-on des recherches dans ce domaine ?

N.T. : Depuis 2008, suite au Grenelle de l'Environnement, l'Ademe assure la gestion du fonds démonstrateurs de recherche, afin de financer des démonstrateurs pour valider les technologies développées dans différents programmes de recherche. Il s'agit d'une phase intermédiaire entre l'expérimentation et les installations de taille industrielle. Les démonstrateurs de recherche sont représentatifs d'une utilisation en condition réelle mais à plus petite échelle. Par leur mise en œuvre, des verrous technologiques seront levés, mais de nouveaux seront également identifiés et pourront donner lieu à d'autres programmes de recherche.

M : Quelles sont les principales méthodes de captage de CO₂ ?

N.T. : Il existe trois grandes voies. La post-combustion consiste à récupérer le CO₂ dilué dans les fumées de combustion, en séparant le CO₂ de l'azote. L'oxy-combustion vise à produire une fumée concentrée en CO₂ en réalisant une combustion à l'oxygène pur. Enfin, la pré-combustion consiste à capter le CO₂ avant combustion. Le combustible est transformé en gaz de



« Ces systèmes concernent principalement les industriels qui émettent plus de 100 000 tonnes de CO₂ par an. »

synthèse (mélange H₂, CO) puis en un mélange hydrogène et CO₂, ce dernier doit ensuite être extrait de ce mélange.

M : Et en matière de stockage ?

N.T. : Là encore, il existe trois pistes. On peut stocker le CO₂ dans des aquifères salins, c'est-à-dire des cavités géologiques qui contiennent de l'eau salée impropre à la consommation, dans des gisements d'hydrocarbures en fin de vie, par exemple le gisement de gaz naturel de Lacq (lire encadré ci-dessous), ou dans des veines de charbon. De nombreuses études d'exploration

sont encore nécessaires pour affiner les zones propices au stockage, notamment pour les aquifères encore mal connus.

M : Comment peut-on transporter le CO₂ jusqu'au lieu de stockage ?

N.T. : Le transport du CO₂ ne pose pas de problème fondamental. Il peut s'effectuer par pipelines (canalisations). Des études ont été menées pour déterminer sous quelle forme (supercritique, liquide) le transporter à moindre coût et le rôle des impuretés dans les phénomènes de corrosion par exemple.

M : Qui à terme pourrait être équipé des systèmes de captage/stockage de CO₂ ?

N.T. : Ces systèmes concernent principalement les industriels qui émettent plus de 100 000 tonnes de CO₂ par an, à savoir les producteurs d'énergie, mais également des industries telles que la cimenterie, la sidérurgie, le raffinage... Il ne peut pas être envisagé de capter le CO₂ issu des gaz d'échappement automobile car ces émissions sont trop diffusées pour être captées telles quelles. Elles devront être réduites par d'autres méthodes.

Alstom et Total piègent du CO₂ dans le sous-sol de Lacq



Alstom a signé de nombreux accords ou contrats avec des producteurs d'électricité et pétroliers pour l'installation de sites pilotes et de démonstration sur les procédés post-combustion et oxy-combustion. En France, Alstom collabore sur une unité de démonstration (réhabilitation de chaudière) de 32 MWth en oxy-combustion pour Total sur le site de Lacq (gaz naturel).

Les challenges de la mécanique à l'horizon 2020

Renforcer la capacité financière des entreprises, restituer la vraie image de modernité de la mécanique, amplifier la collaboration au sein de la filière et au-delà... Telles sont les trois pistes identifiées par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour remédier aux faiblesses quasi structurelles des industries mécaniques et assurer ainsi leur avenir. Explications.

Dans son avis voté le 14 octobre dernier, le Conseil économique, social et environnemental dresse un constat sur les atouts et faiblesses des industries mécaniques. Pour Martine Clément, rapporteur de ce projet (lire la Tribune p.3), l'industrie mécanique française, actuellement classée au 6^e rang mondial avec un chiffre d'affaires de 113 milliards d'euros et 1^{er} employeur industriel du pays (720 000 personnes), dispose de nombreux atouts : un potentiel de production moderne avec des

entreprises « leaders » dans leurs métiers, « un tissu très riche de sous-traitance et une main-d'œuvre hautement qualifiée ». Mais quel avenir pour cette industrie confrontée à une crise majeure qui fragilise les donneurs d'ordre et à une concurrence mondiale toujours plus intense ?

3 DÉFIS À RELEVÉ

La réponse du Conseil est sans équivoque. Le « salut » de l'industrie mécanique tient dans sa capacité à relever 3 défis : accroître ses parts de marché, proposer une offre innovante et s'internationaliser davantage. Contrairement à ses voisins allemand et italien,



la mécanique française reste trop centrée sur l'Europe comme en témoignent ses dépôts de brevets et ses échanges extérieurs déficitaires. Elle peut toutefois rattraper le retard à condition de saisir les opportunités offertes par de nombreux secteurs porteurs : aéronautique, nucléaire, transport ferroviaire, BTP, équipement agricole, dispositifs médicaux, éco-équipements... Pour atteindre cet objectif, les entreprises devront s'allier pour « chasser en meute » et proposer une offre globale. Deuxième défi : innover pour faire face à la concurrence des pays à bas coûts ou pour répondre aux impératifs de développement durable et se différencier par de nouvelles offres de services. Parmi les différentes solutions avancées par l'auteur du rapport : miser

sur la R&D et mieux exploiter les dépôts de brevets jusqu'au développement du produit ou du process, s'allier plus étroitement avec la recherche académique, s'organiser en « entreprise étendue » pour améliorer la productivité et réduire les coûts, etc.

Enfin, les entreprises mécaniques françaises, qui exportent 50% de leurs produits, doivent se



positionner davantage hors des frontières de l'Hexagone, en particulier les petites entreprises de moins de 20 salariés. Comment ? En renforçant le dispositif d'appui à la recherche, en améliorant l'attractivité fiscale du site France, en orientant l'offre vers les pays hors Union européenne, en s'implantant à l'étranger...

À CHAQUE FAIBLESSE, SON REMÈDE

Pour relever ces défis, le rapport "Avenir des industries mécaniques" préconise d'actionner trois leviers. Il s'agirait d'abord de renforcer la capacité financière des entreprises. Le manque de fonds propres est un grave handicap (lire le dossier p.13) qui entraîne de lourdes conséquences : la perte progressive du contrôle des entreprises mécaniciennes en France et un déplacement des centres de décision hors de France. Pour Martine Clément, le « monde financier doit porter un regard neuf sur le secteur de la mécanique dont la vitalité en conditionne beaucoup d'autres ». La mécanique est une industrie spécifique où le temps de retour sur investissement est supérieur à cinq ans.

Quelles solutions envisager ? Il peut s'agir par exemple du recours au FSI (Fonds stratégique d'investissement) ou à des fonds spécifiques, ou encore d'améliorer la transmission d'entreprise. « Là où est la volonté, le chemin est facilement trouvé ».

Pour restituer aux industries mécaniques leur vraie image de modernité - deuxième levier recommandé par le rapport - il est impératif de les replacer au cœur de la société pour attirer les investisseurs et les jeunes. Ces derniers ont bien souvent une image négative de la mécanique qu'il serait bon de corriger en légitimant sa place dans le système de formation parce qu'elle est aussi moderne que possible. « L'éveil à cette discipline » doit intervenir le plus tôt possible dans le parcours scolaire.

Troisième remède enfin : constituer des réseaux entre les PME et leur environnement. Cela passe notamment par la poursuite et l'amplification du programme Acamas lancé en 2005 et qui connaît un grand succès. Au total, plus de 500 petites entreprises s'y sont engagées, 10% d'entre

elles ayant commencé à travailler à l'international. Il conviendrait également d'amplifier le mouvement et travailler verticalement en développant des programmes par filière, afin de favoriser des échanges dans le cadre de l'« entreprise étendue » jusqu'à la sous-traitance de rang 2 et au-delà. Et hisser un ou deux de ses pôles de compétitivité au niveau mondial en amplifiant les partenariats entre chercheurs et industriels... « Il n'est pas trop tard pour agir mais il faut le faire vite », conclut le rapport.

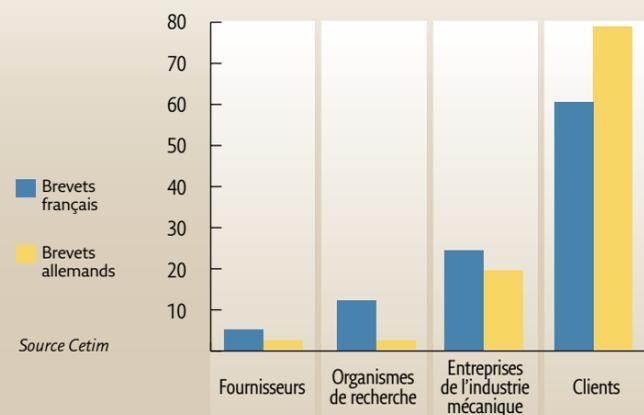
FICHE D'IDENTITÉ DE L'AVIS DU CESE

L'avis intitulé "L'Avenir des industries mécaniques" a été présenté au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie du CESE par Martine Clément, son rapporteur. Pour réaliser ce document, la section a rencontré et entendu près d'une centaine de personnalités du monde de la mécanique : fédération et syndicats professionnels, centres techniques, industriels, écoles de formation, etc. Le rapport est entièrement téléchargeable dans la base documentaire du site.

www.conseil-economique-et-social.fr

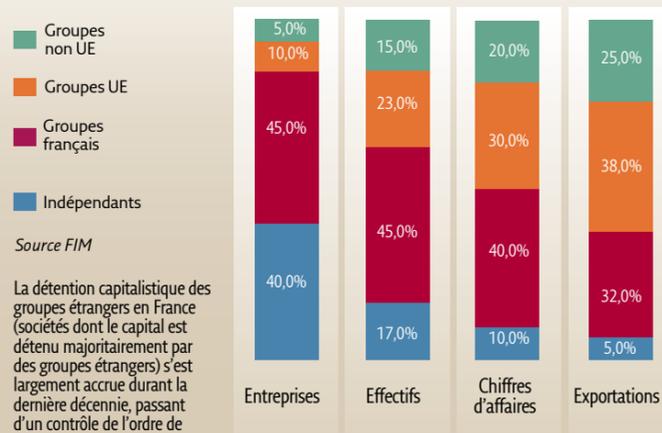


Les brevets en mécanique des déposants français et allemands



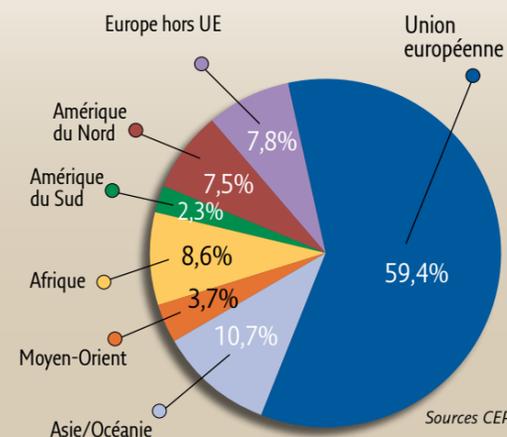
Ce tableau souligne l'importance de la capacité inventive des clients, qui sont le plus souvent de grandes entreprises disposant de services techniques importants. Ce point est essentiel, les industries mécaniques ne sauraient progresser sans une collaboration « amont » très étroite avec leurs grands clients.

Industries mécaniques selon l'origine du capital



La détention capitalistique des groupes étrangers en France (sociétés dont le capital est détenu majoritairement par des groupes étrangers) s'est largement accrue durant la dernière décennie, passant d'un contrôle de l'ordre de 30% du chiffre d'affaires en 1993 à 50% en 2006. En contrepartie, la proportion des effectifs des industries mécaniques entre les entreprises à capital français et celles à capital étranger n'a quasiment varié depuis 1993. Cette part est de 62% en 2008 relativement plus stable par rapport aux entreprises à capital étranger dont le poids s'est accru. Les exportations des groupes étrangers depuis la France sont passées de 47% à 63% du total des exportations de la mécanique.

Répartition géographique des exportations en 2008



Les exportations des industries mécaniques françaises se font à près de 60% en direction des pays de l'Union européenne, les 1^{ers} pays acheteurs étant aussi les 1^{ers} producteurs européens. Même phénomène pour les importations. L'Union européenne est le principal fournisseur de la France, les importations des pays membres de l'UE représentant près de 70% des importations, les 1^{ers} producteurs européens étant aussi les 1^{ers} importateurs.

La position des industries mécaniques du site France : UE, principal débouché de la mécanique française



L'entreprise Générale
de la Construction et de la Maintenance
Industrielle Onshore et Offshore

Des compétences reconnues :

- Montage / Levage
- Tuyauterie Industrielle
- Mécanique

Une présence à l'international :

- Angola
- Libye
- Allemagne
- Belgique
- Norvège
- Nigéria
- Venezuela
- Pays-Bas
- Portugal
- Suisse



SAS au capital de 13 960 000 € - Siège Social : 5, Place des Alpes – 75013 PARIS – FRANCE

Direction Générale et Services Centraux

1, Rue Lillenthal – EMERAINVILLE – BP 79 – 77312 MARNE LA VALLÉE Cedex 2 - FRANCE

Tél. : +33 (0)1 64 11 11 64 – Fax : +33 (0)1 64 11 11 11 – Site Web : www.ponticelli.com

PONTICELLI
INDUSTRIE

DOSSIER



Comment augmenter les fonds propres de l'entreprise

Des fonds propres pour préparer l'avenir

D'une part, l'industrie attire peu les investisseurs soucieux de rentabilité rapide. D'autre part, faute de fonds propres, les entreprises ne peuvent plus emprunter. Croissance PMI vise à donner de l'air aux PME adhérentes de la FIM ou de l'UIMM.

5 octobre 2008, devant 2 000 patrons de la CGPME (Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises), Nicolas Sarkozy annonce le déblocage de 2 milliards d'euros pour apporter des fonds propres aux PME. Une bouffée d'oxygène qui arrive au moment où les estimations sur les défaillances d'entreprises avoisinent les 70 000 pour 2009, soit une hausse de 20% par rapport à 2008.

Retour sur investissement trop long

« Les PMI n'arrivent pas à lever de fonds propres », constate Patrick Gérion, Directeur du Pôle Financier de la FIM. De fait,

selon l'Association française des investisseurs en capital (Afic), entre janvier et juin 2009, les investissements dans les entreprises non cotées ont chuté de 65%. Les opérations de LBO (voir lexique p.14) ont chuté de 83% en valeur, le capital développement de 28%. Seul le capital risque a progressé de 27%. Les TPE ont le plus bénéficié d'apport d'argent au premier semestre puisque 90% de ces bénéficiaires avaient un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros.

Dans ce contexte, les PME de la mécanique souffrent d'abord pour des raisons structurelles. « En France, le montant global du capital investissement se chiffre en centaines de millions d'euros, alors qu'à

elle seule la mécanique représente 30 milliards de fonds propres et pèse 4% du PIB, note Patrick Gérion. C'est dire le décalage. Le capital investissement concerne très peu l'industrie ».

Par ailleurs, l'industrie a besoin de capitaux importants avec un retour sur investissement jugé trop long par les financiers. En outre, la structure familiale de la mécanique ne favorise pas l'ouverture du capital, ce que Patrick Gérion traduit par : « les PME mécaniciennes veulent conserver leur indépendance ».

Un cercle vicieux

L'autre raison est conjoncturelle. La crise durant, les entreprises sont ●●●

65%

c'est la chute enregistrée pour les investissements dans les entreprises non cotées au premier semestre

●●● confrontées à une difficulté majeure : elles consomment une bonne part de leurs fonds propres à imputer des pertes et mettre en place des dépenses exceptionnelles de restructurations internes. D'où une dégradation de leur structure financière, qui empêche tout recours à l'emprunt auprès des banques.

Le cercle vicieux qui s'installe peut avoir un effet catastrophique au moment de la reprise : faute de fonds de roulement suffisants pour investir, acheter des matières premières ou financer leur crédit clients, bon nombre de PME risquent de mettre la clé sous la porte.

« En partant du double constat que le capital investissement ne s'intéresse pas vraiment aux PMI, et que le chef d'entreprise mécanicien est peu enclin à ouvrir son capital, nous avons cherché des outils qui permettent aux entreprises de trouver des fonds propres sans remettre en cause leur gouvernance. » C'est ainsi qu'est née Croissance PMI, un système de prêts participatifs garantis à 100% par le fonds éponyme abondé par l'UIMM (Union des

Industries et des Métiers de la Métallurgie) et la FIM pour ses adhérents avec le concours de la CMGM (Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique) et du Crédit Coopératif (voir article p. 16). Un dispositif qui vise à donner de l'air aux PME mécaniciennes.

Lexique

Capital Investissement (Private Equity) : prise de participation en capital dans des entreprises généralement non cotées. Il finance le démarrage (Capital Risque), le développement (Capital Développement), la transmission ou l'acquisition (LBO/Capital Retournement) de cette entreprise.

Capital Risque (Venture Capital) : investissement réalisé

par des investisseurs en capital en fonds propres ou quasi fonds propres dans des entreprises jeunes ou en création, présentant un fort contenu technologique.

Capital Développement : investissement en fonds propres ou quasi fonds propres, en général minoritaire, destiné à financer le développement d'une entreprise ou le rachat de positions d'actionnaires. Il s'agit d'accompagner le dirigeant dans sa stratégie de développement

avec un objectif de création de valeur et de liquidité à moyen terme.

LBO (Leverage Buy Out) : acquisition d'une entreprise par des investisseurs en capital, associés aux dirigeants de l'entreprise achetée, dans le cadre d'un montage financier comportant une proportion plus ou moins importante d'emprunts et dont le remboursement est prévu par un prélèvement sur les cash-flows futurs.

« Un effort rare et exemplaire de la profession »

Depuis un an, la FIM a alerté les pouvoirs publics sur la question des fonds propres des entreprises mécaniciennes. Le gouvernement a répondu à l'appel en annonçant des mesures qui répondent aux difficultés des PME et des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Réaction d'Yvon Jacob, Président de la FIM.

MécaSphère : Dans quel contexte s'inscrivent les nouvelles mesures gouvernementales pour soutenir les fonds propres des entreprises ?

Yvon Jacob : Je tiens à rappeler que la FIM a été la première fédération professionnelle à alerter les pouvoirs publics sur les situations très difficiles qu'alliaient traverser les entreprises à l'issue d'une période de baisse considérable de l'activité.

En août 2008, nous avons souligné l'efficacité des mesures prises pour permettre aux entreprises de faire face à la chute de trésorerie : moratoire des dettes fiscales et sociales, instauration du médiateur de crédit...

Mais, nous avons expliqué aux pouvoirs publics que le prolongement de la crise pouvait avoir des conséquences dramatiques, notamment au moment du redémarrage, avec un risque d'arrêt brutal de l'activité de nombre de PME ou de rachat par un grand groupe.

Nous avons rencontré beaucoup de monde dans les ministères et les institutions d'Etat et petit à petit notre discours a porté, au point que l'on nous a demandé nos préconisations. Nous avons souligné combien il était important d'augmenter les fonds propres de nos PME, mais en notant que la méthode de l'augmentation du capital n'était pas appropriée. Comment en

effet fixer la valeur de l'action d'une entreprise qui perd de l'argent ? Le risque de spoliation était très important. D'où l'idée de réactiver le dispositif des prêts participatifs qui avait si bien fonctionné dans les années 80. Garanties à 100% par l'Etat, ces prêts qui sont des quasi fonds propres ont un effet de levier en permettant aux banques de prêter davantage.

M : Le nouveau plan gouvernemental répond-il aux préoccupations des PME de la mécanique ?

Y. J. : Les mesures annoncées vont dans le bon sens et répondent bien aux difficultés actuelles des PME

comme des ETI. En ce qui concerne l'injection de fonds propres, le FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) devient le bras armé de CDC Entreprise qui investit dans près de 170 fonds d'investissement. C'est une bonne chose, car la Caisse des Dépôts n'est pas un prédateur. Pour les PME, c'est un actionnaire confortable.

De son côté, le CDP (Contrat de Développement Participatif) est un peu différent des prêts participatifs, car la garantie est de 80% donc plus élevée qu'à l'ordinaire. Par ailleurs OSEO l'accordera avec l'accompagnement soit d'une banque, soit d'un investisseur en fonds propres. Le taux annoncé compris entre 6 et 9% nous semble guère approprié et le prêt devrait être indexé sur les résultats plutôt que sur le chiffre d'affaires. Mais tous ces aspects devraient pouvoir se corriger.

M : Quel est l'apport de la FIM dans cette période ?

Y. J. : La traversée du désert pourrait être longue, car la mécanique est liée à l'investissement industriel. Nos adhérents ne doivent pas hésiter à consulter le Pôle Financier de la FIM pour monter des dossiers de financement. Notre expertise dans le domaine industriel peut rassurer des prêteurs hésitants. C'est dans cet esprit que nous avons monté le fonds de garantie avec le soutien financier de l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et opérationnel de la CMGM (Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique) et du Crédit Coopératif. Pour le mettre en place, nous allons prospecter deux régions : la Bretagne et les Pays-de-la-Loire, qui regroupent environ 13% de la mécanique française. Avec une mise de 5 millions d'euros, la profession fait un effort important. Un effort rare et exemplaire.

M : Les besoins actuels en fonds propres ne posent-ils pas la question de la structure familiale de nombre de PME ?

Y. J. : J'ai toujours prôné l'ouverture du capital et je l'ai pratiquée dans toutes les entreprises que j'ai dirigées, car le capital patrimonial est en général trop



Yvon Jacob, Président de la FIM

limité. Un vrai projet de développement nécessite de trouver de l'argent. Le vrai problème réside dans le choix de l'investisseur. Je pense que nous allons revoir des investisseurs qui croient dans les projets industriels et ne cherchent pas des rendements démesurés.



POINT DE VUE

« Préparer l'avenir en aidant les entreprises dans leurs projets »

FRANÇOIS DROUIN, PDG d'OSEO

« La mise à disposition de 2 milliards d'euros

pour renforcer les fonds propres des PME et des ETI poursuit un objectif clair : préparer l'avenir, en aidant ces entreprises dans leurs projets d'investissement, d'innovation et de développement à l'international. Le premier

milliard d'euros sera géré par OSEO, le second par le Fonds stratégique d'investissement (FSI). OSEO va mettre en place 1 milliard d'euros sous forme de quasi fonds propres, solution particulièrement adaptée à la situation actuelle des entreprises. Par exemple, un bilan dégradé par la

crise risque d'handicaper l'entreprise dans sa discussion avec les investisseurs en capital et peut pénaliser sa valorisation. En plus de l'oxygène donné aux entreprises par les fonds du Plan de relance, OSEO peut maintenant leur apporter des sucres lents. »

5m€

c'est le montant dégagé par la FIM et l'UIMM pour offrir 15 millions d'euros de prêts participatifs à leurs adhérents.

CONTACTS

> Patrick Gérion (FIM)
01 47 17 67 49
pgerion@fimeca.com

> Philippe Bourillon (Crédit Coopératif)
01 47 24 86 01
philippe.bourillon@credit-cooperatif.coop

> Dominique de Margerie (Crédit Coopératif)
01 55 23 07 11
dominique.de-margerie@esfingestion.fr

> OSEO
www.oseo.fr

Où trouver des fonds propres ?

Financements publics ou privés, garanties : les PME mécaniciennes peuvent trouver des fonds propres ou des quasi fonds propres auprès de partenaires tels que leurs banques, OSEO ou le Crédit Coopératif. Catalogue des solutions existantes.

Ouvrir son capital avec le capital investissement

Le capital investissement consiste à apporter des fonds propres pour renforcer le haut de bilan de la société, l'investisseur devenant actionnaire de l'entreprise.

Ce capital est accordé sans garantie sur l'entreprise et sans échéance. Il est rémunéré sous forme de dividende. Par ailleurs, il ne donne lieu à aucun remboursement par l'entreprise, puisque les titres sont revendus à un tiers au bout d'un certain temps par l'investisseur. Filiale à 60% du Crédit Coopératif, Esfin Gestion gère deux fonds : l'Institut de développement de l'économie sociale, pour le secteur coopératif et notamment les Scop, et Esfin Participations pour des opérations de capital investissement en direction des PME.

« Nous avons une approche différente des banques qui s'attachent d'abord à analyser la solvabilité et la capacité de remboursement de l'entreprise, souligne Dominique de Margerie, Président d'Esfin Gestion. Nous nous intéressons à la stratégie de l'entreprise et nous voulons établir de véritables partenariats sur le long terme. » Par exemple, la sortie d'Esfin Gestion du

capital de l'entreprise s'effectue toujours en concertation et en accord avec le chef d'entreprise. La durée moyenne de l'investissement tourne autour de huit à neuf ans.

Esfin Gestion gère 35 millions d'euros de fonds, essentiellement pour des développements et de la transmission d'entreprise. Le montant de capital investi oscille entre 100 000 et 1,5 million d'euros et s'établit en général à 600 voire 700 000 euros lors d'un premier tour. « Par principe, nous sommes toujours minoritaires, reprend Dominique de Margerie. Et ce, pour deux raisons : d'abord, parce que nous considérons que ce sont les dirigeants qui connaissent leur métier et leurs marchés ; ensuite, parce que nous ne sommes pas équipés pour intervenir dans la gestion quotidienne des entreprises. »

Financer les entreprises innovantes

• Les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Appartenant à la famille des OPCVM, les FCPI sont des fonds qui investissent dans des entreprises innovantes. OSEO est chargé de qualifier les entreprises innovantes. Entre 1997 et 2007, 216

« Nous avons une approche différente des banques qui s'attachent d'abord à analyser la solvabilité et la capacité de remboursement de l'entreprise. »

> **Dominique de Margerie**, Président d'Esfin Gestion

FCPI ont collecté 4,4 milliards d'euros et 2,2 milliards ont été investis dans 800 entreprises innovantes.

• Les financements "mezzanine"

Les financements mezzanine sont des quasi fonds propres avec différé de paiement et absence de garantie personnelle. Parmi eux, le Prêt Participatif d'Amorçage (PPA) d'OSEO permet à une jeune entreprise innovante de poursuivre son programme d'innovation dans l'attente d'une levée de fonds auprès de capitaux-risqueurs ou de business-angels. Depuis sa création, plus de 500 PPA ont été accordés à fin avril 2009, pour un montant global supérieur à 50 millions d'euros. Autre exemple de financement "mezzanine", le Prêt Pour l'Export (PPE) mis en place par OSEO en partenariat avec Ubifrance. D'un montant compris entre 20 000 et 80 000 euros, sans garantie, d'une durée de 6 ans avec un an de différé d'amortissement, consenti à taux fixe, il sert à financer les dépenses immatérielles liées au développement international des PME.

• Les business angels

Le business angel est une personne physique qui investit une part de son patrimoine dans une entreprise innovante et met gratuitement à disposition de l'entrepreneur ses compétences, son expérience, ses réseaux et une partie de son temps. OSEO a établi un partenariat avec France Angels, pour faciliter les rapprochements entre entreprises et business angels. OSEO a ouvert son site INVESTnet aux membres de France Angels. En outre, à la demande des pouvoirs publics et en partenariat avec l'ordre des experts-comptables, OSEO a créé le service www.capitalpme.oseo.fr pour permettre notamment aux redevables de l'ISF de bénéficier de la loi TEPA et déduire de leur impôt 75% des apports consentis à une ou des PME sous forme de souscription d'actions. www.capitalpme.oseo.fr est entièrement gratuit et ouvert à tous les investisseurs et à toutes les PME.

216

FCPI ont collecté 4,4 milliards d'euros en dix ans entre 1997 et 2007.

FSI-PME : une nouvelle disposition gouvernementale

Un milliard d'euros est consacré à ce dispositif qui comprend deux canaux d'investissement : les investissements directs via le FSI et CDC-Entreprises ou les partenariats publics privés, via FSI France Investissement.

Deux nouveaux instruments sont créés : l'obligation convertible et le fonds de consolidation et de développement des entreprises. Pour faciliter les contacts, des délégués régionaux du FSI sont mis en place au sein du réseau territorial de la Caisse des Dépôts.

Investir autrement avec les prêts participatifs

Le Crédit Coopératif s'inscrit dans le dispositif des prêts participatifs mis en place par la FIM, l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie) et la CMGM (Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique) pour leurs adhérents, et tout particulièrement pour ceux de la Bretagne et des Pays-de-la-Loire. Généralement, les banques n'aiment pas trop ces dispositifs car ils ne présentent aucune garantie et car la dette est subordonnée, c'est-à-dire qu'elle est la dernière à être remboursée en cas de problème. Le Crédit Coopératif consacre 15 millions d'euros, soit le triple du fonds de garantie mis en place par la FIM et l'UIMM. Le Crédit Coopératif propose de tripler la mise : pour un euro abondé par le fonds, la banque pourra en prêter trois. Les PME pourront bénéficier ainsi entre 100 et 400 000 euros de quasi fonds propres sur une durée de quatre à huit ans. Les premiers remboursements devront s'effectuer à la moitié de la durée du prêt dans la limite de trois ans. Aucune participation aux résultats des emprunteurs, ni conversion au capital ne sont demandées si bien qu'il n'existe aucun risque de changement de répartition du capital.

Par ailleurs, dans le Sud-Ouest, le Crédit Coopératif apporte son concours au dispositif du CDP mis en place par

l'Etat, en association avec OSEO et la Caisse des Dépôts.

Garantir les financements

• Capital-risque

OSEO couvre environ 50% des montants investis en capital-risque en France. Au total, hors FASEP, OSEO a garanti 360 millions d'euros d'investissements en capital-risque en 2008 ; à comparer aux 750 millions investis par l'ensemble des organismes de capital-risque en 2008 (source : Association Française des Investisseurs en Capital). Sur 32 entreprises introduites en bourse en 2008, 6 avaient précédemment bénéficié d'une garantie d'OSEO ; dont 3 entreprises sur 10 cotées sur Alternext.

• FASEP

Les entreprises françaises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 460 millions d'euros peuvent bénéficier du FASEP d'OSEO, qui garantit les apports en fonds propres ou quasi fonds propres à une filiale étrangère. Cette garantie court sur trois à sept ans et porte sur 50% de la perte constatée.

Contrat de Développement Participatif (CDP) : un dispositif complémentaire

Un milliard d'euros est prévu pour le CDP mis en place par OSEO et réservé aux PME et aux ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire de 250 et 5 000

Les régions montent en ligne

De plus en plus, les régions se dotent d'outils financiers pour accompagner les PME. Aide à l'investissement matériel en Picardie, aide à la restructuration financière en Aquitaine, fonds régional de garantie en Poitou-Charentes, prêts participatifs de développement en Alsace..., les dispositifs sont très divers. Certaines régions comme l'Ile-de-France, Rhône-Alpes ou les Pays-de-la-Loire sont très avancées, d'autres commencent à mettre en place des outils. Exemple : la région Centre propose « Opportunité région », un fonds de retournement de 12,5 millions d'euros destiné à renforcer les fonds propres et/ou restructurer

la dette des entreprises en difficulté. A côté de ces interventions locales publiques ou para publiques, il existe un réseau de capital investissement de proximité, financé en partie par la Caisse des Dépôts et Consignation, que l'on peut consulter sur le site www.cdcentres.fr. Cliquez sur « les fonds de fonds », puis « les organismes et les véhicules de capital investissement régional et national ». Choisissez ensuite votre région et votre secteur d'activité. Animés par des gérants locaux, ces fonds connaissent bien le tissu industriel régional et son potentiel.

salariés). Il s'agit d'un prêt d'une durée de 7 ans, sans garantie, à remboursement différé (maximum deux ans). Le CDP doit être associé à un financement complémentaire de la banque de l'entreprise.



© Thermi-Lyon

POINT DE VUE

« Les prêts participatifs peuvent être un bon outil pour se recapitaliser »

JEAN-CLAUDE MONNIER, PRÉSIDENT DE THERMI-LYON

« En matière de fonds propres, la voie royale pour une entreprise reste de faire du résultat pour le monter du bas vers le haut de bilan. C'est ce que nous avons pratiqué chez Thermi-Lyon : pendant près de 30 ans, nous n'avons pas distribué de dividendes, nous avons capitalisé pour nous développer et disposer de

fonds propres. Cela nous permet aujourd'hui de couvrir nos pertes. Alors que la quasi-totalité des entreprises vont sortir un bilan négatif, il existe aujourd'hui un risque de voir leur cotation dégringoler auprès des banques, si ces dernières ne changent pas leurs critères d'analyse financière, avec à la clé une perte de confiance généra-

lisée. Déjà, nous suivons de très près notre compte client, et certains comme les aciéristes exigent des paiements comptants. Dans ce contexte, les prêts participatifs de l'UIMM et de la FIM peuvent être un bon outil pour se recapitaliser à un bémol près : les entreprises vont devoir faire du résultat pour rembourser ces prêts. »

Capital PME : les aiguilleurs des financements

Détecter les entreprises qui ont du mal à mobiliser des fonds propres ; réunir les acteurs institutionnels et financiers locaux ; mettre en contact les entreprises avec des investisseurs en fonds propres régionaux et nationaux adaptés : tels sont les trois objectifs du dispositif national Appui PME®, lancé le 20 avril 2009. Ce dispositif comprend un numéro azur (08 10 00 12 10), un site Internet dédié aux PME

(www.appuipme.com) pour les orienter vers des investisseurs, et un autre site (www.capitalpme.oseo.fr) permettant à ses derniers, aux entreprises et à leurs conseils d'être mis en relation directe. Ouvert en avril 2008, www.capitalpme.oseo.fr regroupe 5 000 investisseurs, près de 3 500 sociétés, 900 porteurs de projets et 150 conseils. Au premier semestre 2009, il a permis de lever plus

de 30 millions d'euros, soit un montant moyen d'investissement de 28 000 euros. A noter : OSEO Capital PME regroupe désormais la communauté INVESTnet, réservée aux sociétés innovantes soutenues par OSEO et aux professionnels de l'investissement. INVESTnet a contribué à lever 10 millions d'euros en provenance de fonds d'investissement, pour un montant moyen d'investissement de 800 000 euros par société.

Les composites à l'heure des thermoplastiques

Avec près de 16 millions d'euros d'investissement sur 5 ans, tant en matériel qu'en études, le Cetim réunit dès aujourd'hui un ensemble de moyens industriels destinés à l'intégration des matériaux composites par les mécaniciens.

Formule 1, avions, catamarans de course, navigation de plaisance, etc., la progression des composites est une réalité. Matériaux et procédés évoluant, une tendance nette se dégage : les thermodurcissables cèdent la place aux thermoplastiques acceptant des cadences plus élevées et plus facilement recyclables.

Pour les entreprises de mécanique, le travail des thermoplastiques présente des similitudes avec celui des métaux, par exemple, dans le domaine du mécanosoudage pour lequel le transfert de compétences est plus immédiat. C'est pourquoi le Cetim concentre des moyens dédiés à cette technologie au sein du Technocampus EMC2 récemment inauguré à Nantes.

UNE PRESSE DE FORMAGE

Développée par PEI (Pinette Emidecau Industries), cette ligne de formage de 450 tonnes est capable de transformer l'ensemble des composites thermoplastiques présents sur le marché. Elle intègre trois systèmes habituellement indépendants,

le chauffage par infrarouge, le pressage et un système de transfert capable de déplacer en quelques secondes la pièce du four vers le pressage. Cet équipement permet de mettre au point des pièces structurales pour des applications de grande diffusion et à haute performance.

UNE LIGNE DE PULTRUSION

Une ligne de pultrusion est dédiée à la fabrication de profilés en composites structuraux en continu. Les fibres sous forme de bobines sont imprégnées de résine puis passées dans une filière chauffée qui va provoquer la polymérisation de la résine et donner sa forme finale au profilé, qui est ensuite coupé à la longueur souhaitée. Ce processus permet de produire des profilés à section constante en grande série. Leur forme peut être simple (tubes, lamellés plats, joncs, parallépipèdes) ou plus complexe. Il s'agit de "réinventer" la production de pièces de forme ou de poutres par exemple. D'une force de traction de 6 tonnes, elle est entièrement modulable jusqu'à des dimensions de 230 x 500 mm.

UNE MACHINE D'ENROULEMENT FILAMENTAIRE

Cette machine est dédiée à la fabrication de pièces de révolution obtenues par dépôt en continu de fils préalablement imprégnés sur un moule ou mandrin en rotation. Elle est dotée d'une commande numérique et de plusieurs matériels dont un four infrarouge et des galets chauffants.

- 1 - Presse de formage
- 2 - Ligne de pultrusion
- 3 - Machine d'enroulement filamentaire



2

Ce procédé s'adresse aux applications de grande diffusion (citernes, silos, réservoirs, tuyaux...) avec des pièces à hautes caractéristiques mécaniques, pouvant intégrer des inserts.

UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE

Une des premières tâches du Cetim consiste à appuyer les mécaniciens pour mettre en œuvre des solutions aussi bien en ingénierie de projet qu'en dimensionnement de pièces, de contrôle des caractéristiques mécaniques et physico-chimiques, d'analyse des défaillances, d'expertise et de reconception, ou encore d'élaboration de prototypes et de pré-séries.

Ces nouveaux moyens intégrés à l'ensemble Technocampus EMC2 constituent une base d'innovation et de développement de nouveaux produits pour de nombreuses branches de la filière mécanique : fabricants d'équipements (machines agricoles, engins de manutention-levage ou de travaux publics, carrosserie industrielle...), les fabricants de composants (pompes, mobilier, outillages...) ou les sous-traitants (usineurs, assembleurs...).



3

Aéronautique : contrôle high-tech pour composite

L'utilisation croissante des matériaux composites dans l'aéronautique implique un contrôle efficace, rapide et fin des pièces structurales aéronautiques, en fabrication ou en service. La plate-forme CND Composites propose de relever ce défi.

L'Institut de Soudure et le Pôle de Plasturgie de l'Est (PPE), tous deux basés en Moselle, se sont associés pour créer une plate-forme spécialisée dans le domaine des contrôles non destructifs (CND) high-tech des pièces en composite. Cette plate-forme s'inscrit dans le cadre de l'Institut supérieur européen de l'entreprise et de ses techniques (Iseetech).

CARACTÉRISER LES STRUCTURES AÉRONAUTIQUES DE GRANDES DIMENSIONS

Elle regroupe des technologies innovantes de contrôles non destructifs, au sein du Composite Park, à Porcellette en Moselle. Les deux partenaires apportent leur expertise, l'un dans les matériaux composites, l'autre dans l'inspection et les contrôles non destructifs, avec des ingénieurs et des techniciens habilités Cosac.

La plate-forme CND Composites



Le C-Scan jet d'eau est équipé de deux robots polyarticulés synchrones et d'un plateau tournant.

répond aux défis de l'évaluation de la santé des pièces en matériaux composites. Ses objectifs : caractériser des structures aéronautiques de grandes dimensions, améliorer les connaissances dans l'évaluation de l'aptitude au service des pièces composites et le développement de méthodes CND en fabrication et en maintenance. Cette plate-forme dispose d'un ensemble d'équipements high-tech. Un C-Scan jet d'eau hautes performances permet le contrôle ultrasonore de pièces de géométries complexes et de grandes dimensions (5 mètres sur 2 mètres). Un logiciel de simulation des CND, des appareils monoéléments A-Scan et multiéléments Phased-Array (au contact ou en immersion) complètent les possibilités de contrôle et de carto-

graphies par méthodes ultrasonores.

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une chaîne d'émission acoustique est aussi utilisée pour étudier la propagation des défauts d'éléments sous contraintes. Des systèmes de shearographie, deflectométrie et thermographie active permettent d'obtenir des vues complémentaires sur l'état de santé des pièces contrôlées, révélant les discontinuités de très faibles dimensions en surface, sous la peau ou dans l'épaisseur du composite.

Cet équipement s'insère dans la politique régionale de développement économique, autour de l'innovation sur le territoire lorrain et d'un partenariat renforcé entre les établissements scientifiques, universitaires et industriels, dans une optique de coopération recherche/entreprise. À ce titre, la plate-forme CND Composites peut assurer des prestations technologiques pour les PME-PMI. De plus, elle participe à de grands programmes de recherche, tel que le programme COMAC, axé sur le contrôle multitechnologique transportable de pièces composites aéronautiques.



> **Pascal Dainelli**
03 82 59 13 80
p.dainelli@institutdesoudure.com

PROJETS COLLABORATIFS

Caius : comparez vos performances en toute confidentialité !

Caius est le nom de code de la "Campagne d'intercomparaison interrégionale en usinage" lancée par le Cetim. Objectif de cette opération de concurrence virtuelle hors du commun : permettre aux PMI des régions Midi-Pyrénées, Auvergne et Limousin d'évaluer leurs performances et de se situer sur le marché en toute confidentialité. Cette action, labellisée par le Pôle de compétitivité Viaméca, est financée par le Feder, les Drire Limousin, Midi-Pyrénées, Auvergne, la région Limousin et le Cetim. Caius doit aboutir à des actions d'amélioration avec l'appui d'experts : élaboration de devis, choix et utilisation optimale des moyens de production... À l'issue de cette opération, un programme d'actions technologiques et organisationnelles est engagé, comportant un volet individuel (5 jours en entreprise) et collectif (5 jours). Une réunion sera organisée dans chaque région pour faire le point et partager avec toute la profession les résultats non confidentiels, les témoignages, les bonnes pratiques et les recommandations.

> www.cetim.fr - Rubrique Actualités / Près de chez vous

Lokir, projet de recherche à haute température

Depuis décembre 2008 et pendant 3 ans, l'Institut de Soudure participe au projet de recherche Lokir sur l'intensification du procédé de production industrielle d'hydrogène. En raison des températures de fonctionnement (950 à 1 000°C), le choix doit se faire entre 2 filières technologiques : l'une avec des céramiques, l'autre, pour laquelle l'Institut de Soudure a été sollicité, avec des métaux haute performance. L'Institut est chargé de l'assemblage par brasage, soudage diffusion et brasage diffusion, des essais mécaniques en traction et en fluage et des contrôles, tant des matériaux que des assemblages. Les études sont menées notamment par un doctorant Cifre à l'Institut de Soudure, avec le personnel et les moyens des 3 plate-formes de recherche lorraines Assemblage, Mécanique-Corrosion et CND. Pour réaliser les essais de fluage, le centre de Yutz a réceptionné 5 machines de fluage. Particularité, 4 d'entre elles sont dotées de four permettant des essais à 1 000°C.

> **David Macel**
03 82 59 86 48



1

Certifié développement durable

Les nouvelles technologies doivent jouer un rôle prépondérant dans la préservation de notre environnement. A condition qu'elles ne présentent pas de risques et qu'elles soient non polluantes. L'INERIS travaille à une certification dans le domaine des éco-innovations. Première application dans le cadre de Steeve, la plate-forme pour la sécurité des piles et batteries pour les véhicules électriques ou hybrides.

1,8 million d'euros. C'est le montant supplémentaire -après un autre financement à hauteur de 7,8 millions d'euros pour des activités situées à Grenoble et Chambéry- que le gouvernement accorde à la plate-forme Steeve (Stockage d'Énergie Electrochimique pour Véhicules Électriques) mise en place par l'INERIS et qui intervient pour évaluer la sécurité sur le cycle de vie et certifier ces piles et batteries. Steeve est la première avancée concrète en matière de certification des technologies innovantes ayant un impact environnemental et/ou présentant des enjeux de sécurité majeurs.

Ces dernières s'avèrent indispensables pour relever les défis en matière de développement durable. Encore faut-il que les sauts technologiques ne génèrent pas de nouveaux risques ou de nouvelles pollutions. Partant de ce constat, « notre contrat d'objectifs signé en 2006 nous fixe une nouvelle orientation stratégique, explique Christian Michot, Directeur de la certification à l'INERIS : accompagner l'innovation afin que les nouveaux procédés ou produits soient directement sûrs et propres. Suite au Grenelle de l'Environnement, l'avenant à ce contrat signé en juin 2009 précise que l'INERIS a désormais la mission d'expertiser les innovations écoresponsables, notamment au travers d'évaluations tierce-partie et de certifications volontaires. »

« S'appuyant sur notre longue expérience dans la certification des produits et services dans les domaines de la sécurité industrielle et de l'instrumentation pour l'environnement, nous allons mettre en place un centre de tests, pour évaluer les technologies, procédés et produits éco-innovants, reprend Christian Michot. Sur la base de référentiels rigoureux et transparents, nous donnerons une caution aux labels environnementaux ou sécurité qui intéressent à la fois les consommateurs et les entreprises. »

Le projet consiste à développer des certifications volontaires fondées sur des guides de bonnes pratiques ou d'autres formes de référentiels techniques s'appuyant le plus généralement sur des travaux de recherche européens, bien en amont des normes ou règlements. Ces référentiels développés très tôt dans le cycle d'innovation permettent en outre d'accroître la compétitivité des entreprises notamment à l'exportation.

Étudier la sécurité et accompagner l'innovation

« C'est dans ce cadre que s'inscrit, liée à la plate-forme Steeve, une opération

Elaborer une méthode pragmatique

L'INERIS est partie prenante du COSEI (Comité stratégique des éco-industries) dans le cadre du plan national ECOTECH 2012. En juillet dernier, le groupe de travail "Vérification des performances des éco-innovations" s'est constitué. Objectif : mettre en place d'ici à fin 2010 une approche française pragmatique ainsi qu'un réseau d'intervenants publics (dont l'INERIS) et privés.



Cages grillagées pour essais d'incendies

pilote pour certifier des piles et des batteries pour véhicules électriques. « Steeve est une plate-forme destinée à étudier la sécurité et à accompagner l'innovation pour toutes les technologies de stockage électrochimique, de la conception à la destruction, et ce, pour tous les usages, indique Christian Michot. Le projet comporte un volet de certification par l'INERIS des batteries et de leurs systèmes de contrôle-commande, certification indépendante des travaux de recherche et développement. Il s'agit d'attester des performances techniques et de la maîtrise des risques tant pour l'homme que pour l'environnement et non de montrer les gains environnementaux par rapport aux carburants pétroliers. » Une démarche qui servira de caution aux organismes d'homologation des véhicules routiers. L'INERIS développe ainsi un référentiel de certification, avec un contenu adapté à chaque grande technologie et va constituer dès 2009 le comité de certification associé comprenant des fabricants, des utilisateurs, l'administration, des ONG. Le référentiel devrait être finalisé en 2010.

CERTIFICATION AFAQ ISO 14001 PAR ÉTAPES : PLUS DE 300 CERTIFIÉS. La toute récente certification de Sperian, leader mondial des équipements de protection individuelle, porte à

300 le nombre de structures qui ont adopté la solution progressive d'AFNOR Certification. AFAQ Environnement par étapes est à la portée de toutes les entreprises pour obtenir à son rythme,

la certification ISO 14001. Au travers d'études et témoignages d'entreprises, découvrez les apports générés par une telle démarche. www.afnor.org, rubrique **Métiers puis Panorama Certification.**

Des sous-traitants normands accompagnés vers la « Certification aéronautique »

Sous l'impulsion de Normandie AéroEspace, 13 entreprises normandes désireuses de développer leurs liens commerciaux avec l'aéronautique ont bénéficié du soutien du groupe AFNOR dans leurs premiers pas vers une démarche de certification EN 9100. Focus sur une démarche collective couronnée de succès.

Tous les chemins vers les marchés aéronautiques mènent à la certification EN 9100.

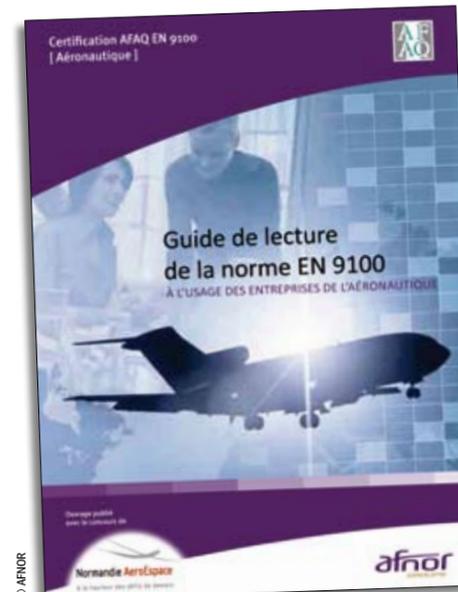
Forts de ce constat, les acteurs de l'association Normandie AéroEspace, qui rassemble des industriels normands du secteur aéronautique et spatial, ont initié, voilà deux ans, une action collective baptisée "Certification aéronautique" en direction des sous-traitants volontaires. Une action conduite en collaboration étroite avec le groupe AFNOR : « Nous avons apporté la maîtrise d'œuvre de ce projet en répondant précisément aux besoins de la filière aéronautique et spatiale normande, et en mettant à leur disposition nos connaissances et nos savoir-faire sur la certification selon la norme EN 9100 », résume Stéphane Jagu, Délégué régional du groupe AFNOR en Normandie.

DE LA DÉCOUVERTE DE LA NORME À L'AUDIT À BLANC

La première étape consiste à sélectionner des participants au regard de la pertinence de leur offre par rapport aux exigences et aux besoins du secteur aéronautique. Puis, pendant deux ans, les 13 entreprises retenues bénéficieront du soutien des acteurs du projet à travers des formations sur les exigences de l'EN 9100 et le déroulement de l'audit, mais aussi du conseil dispensé par des cabinets sélectionnés par le groupe AFNOR. Des groupes de travail permettent d'échanger les bonnes pratiques et de suivre pas à pas les retours d'expériences.

Un programme complet visant à accompagner les entreprises, de la découverte de la norme jusqu'à leurs premiers pas vers la certification. « Cette action s'est achevée par une évaluation à blanc. Toutes les entreprises ont mené le programme à son terme et toutes iront vers la certification », constate Stéphane Jagu, qui n'hésite pas à qualifier cette opération de véritable succès.

Organisé dans les locaux de la Snecma à Vernon, un colloque clôt l'action collective et permet de valoriser les efforts Qualité des sous-traitants normands. Mais les initiateurs du projet ont souhaité ne pas en rester là. En capitalisant sur les retours d'expériences, et pour aller encore plus loin dans les réponses



© AFNOR

aux questions soulevées par les entreprises parties prenantes, la délégation régionale du groupe AFNOR et Normandie Aero-espace ont édité un guide d'aide à la certification. « Une vraie clé de lecture de la norme EN 9100 », résume le délégué régional. Désormais à la disposition de tous les acteurs normands du secteur aéronautique, ce support devrait permettre de pérenniser la dynamique de démarche de certification à l'EN 9100 née avec l'action "Certification aéronautique". Et donc contribuer à développer les courants d'affaires entre les entreprises normandes et les donneurs d'ordre nationaux et internationaux de l'aéronautique.

L'EN 9100 EN BREF

Norme européenne décrivant un système de management de la qualité pour le marché aéronautique, l'EN 9100 reprend les exigences de l'ISO 9001 en spécifiant des exigences supplémentaires en matière de systèmes de management de la qualité de l'industrie aérospatiale. Une nouvelle version, l'EN 9100 version 2009 vient tout juste de voir le jour. Les industriels de l'aéronautique ont jusqu'à 2011 pour se mettre en conformité avec cette nouvelle version.



CONTACT
> Direction commerciale AFNOR
01 41 62 60 44

NF EN 13445 : Récipients sous pression non soumis à la flamme

L'édition 2009 de la norme NF EN 13445 qui traite des récipients sous pression non soumis à la flamme est aujourd'hui disponible. Elle remplace l'édition 2002 par incorporation des amendements et des pages corrigées ayant fait l'objet des versions 2 à 36, sans autre modification technique complémentaire. Cette norme est constituée de 7 parties qui fixent respectivement le domaine couvert, les termes, définitions, symboles et unités, les exigences relatives aux aciers utilisables pour la fabrication des récipients, les prescriptions relatives à la conception, à la fabrication, à l'inspection et au contrôle ainsi que les exigences complémentaires pour les récipients en fonte à graphite sphéroïdal et les récipients en aluminium. Elle est maintenue à jour par une agence de maintenance dont la gestion est assurée par l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM).
> www.unm.fr

Des compétences certifiées 100% "Lean Management"

Avis aux initiés du Lean Management*, AFNOR Certification leur propose de faire reconnaître leur compétences. Consultants, formateurs, auditeurs, responsables projets... qui favorisent le développement des démarches Lean Management dans l'entreprise disposent désormais d'une certification pour valoriser leurs savoir-faire. Cette certification de compétences, réalisée selon la norme ISO 17024, permet d'obtenir le seul certificat de compétences "tierce partie" réellement indépendant de tout organisme de formation. Le candidat choisit le niveau de certification qu'il vise, ou "belt", en fonction de son expérience professionnelle.
> **En savoir plus : www.afnor.org**

* lutte tous azimuts contre les gaspillages et tâches superflues dans l'entreprise

Fiche pratique

PARTICIPER À UN GROUPE DE NORMALISATION

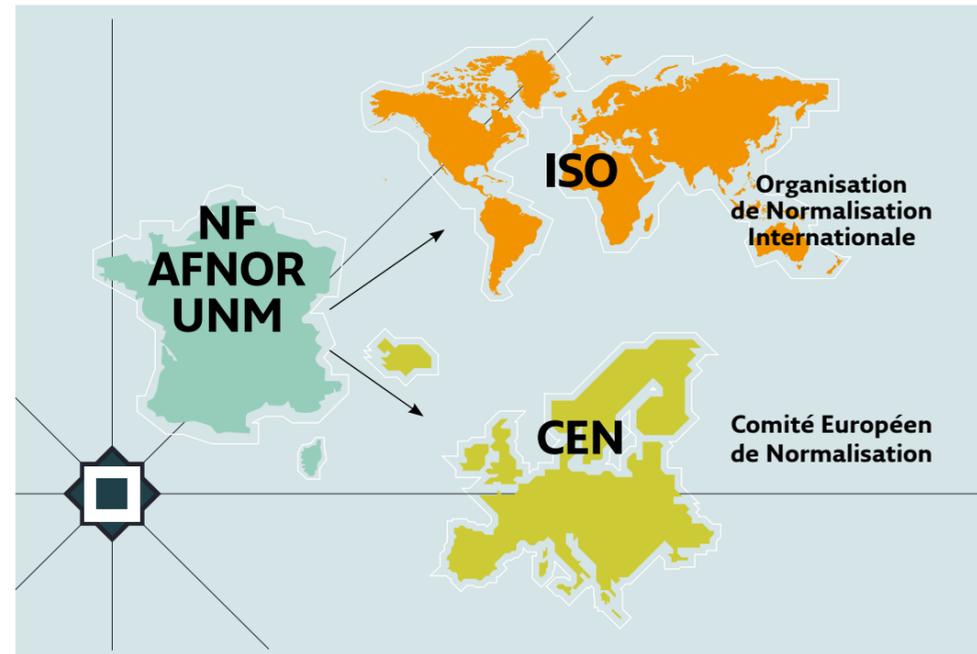
En s'impliquant dans les travaux de normalisation, les PME bénéficient d'un avantage concurrentiel qui fait l'objet de financements. Comment s'y prendre ?

❖ Pourquoi participer ?

Participer aux travaux de normalisation est un excellent moyen d'anticiper l'évolution des produits et de confronter son expérience avec celle de ses confrères ou des experts techniques pour asseoir un réseau de compétences. Les procédures de normalisation sont ainsi un bon moyen de rencontrer des clients potentiels, par exemple, les grands donneurs d'ordre. Par ailleurs, le travail autour des normes permet à la PME d'en orienter la rédaction, pour y intégrer son savoir-faire, le faire reconnaître afin qu'il devienne un avantage concurrentiel. Une façon d'acquiescer ou de renforcer sa notoriété au niveau international ISO ou au niveau européen avec les normes EN.

❖ Comment participer ?

La normalisation est une œuvre collective qui repose sur le consensus de toutes les parties prenantes. Regroupées au sein de leurs organisations professionnelles, les PME de la mécanique mettent au point leur stratégie normative en fonction de leurs attentes, de leur position sur leur marché, des répercussions éventuelles de réglementations européennes ou nationales, du patrimoine normatif national, étranger, international dans leurs domaines d'activité, et enfin des ressources disponibles. Une PME qui souhaite participer à l'élaboration d'une norme peut être mandatée par son organisation professionnelle, en tant que représentant de la profession au sein des commissions de l'Union de Normalisation de la Mécanique. À l'UNM, elle rencontrera tous les acteurs économiques concernés par le sujet (fabricants, utilisateurs, centres techniques, pouvoirs publics,...).



La normalisation : une activité qui s'exerce à plusieurs niveaux (français, européen et international) en recherchant le consensus de tous les partenaires.

❖ À quoi donne droit l'inscription dans un groupe de normalisation ?

L'inscription à un groupe de travail donne droit à :

- **participer à l'élaboration des normes** pour influencer sur leur contenu ;
- **connaître de façon détaillée les projets en cours** et leur avancement, tant au plan français, qu'europpéen ou international ;
- **être informé** sur leur contexte (réglementaire, etc) ;
- **recevoir des documents** soumis aux différentes étapes de vote ;
- **participer aux délibérations** déterminant la position française sur les documents soumis ;

- **assister aux réunions CEN et/ou ISO**, comme délégué ou expert français, voire comme animateur ou comme président.

❖ Quel financement ?

Le Ministère de l'Industrie a mis en place un dispositif d'aides financières afin d'accompagner la participation des PME aux travaux de normalisation. Ces aides permettent de prendre en charge 50% des dépenses engagées en temps passé et en frais de déplacement pour des experts mandatés par les entreprises. Les dossiers d'aides doivent être montés par un syndicat professionnel, un groupement de PME ou un pôle de compétitivité. Par ailleurs, la participation aux travaux de normalisation figure

parmi les activités retenues dans l'assiette du CIR (Crédit Impôt Recherche). Les dépenses consacrées à la normalisation des produits de l'entreprise sont retenues pour la moitié de leur montant. Elles comprennent : les salaires et charges sociales afférentes aux périodes pendant lesquelles les salariés participent aux réunions officielles de normalisation ; les autres dépenses exposées à raison de ces mêmes opérations, fixées forfaitairement à 30% de ces salaires ; ainsi que les dépenses du chef d'une entreprise individuelle.



> Philippe Contet
01 47 17 67 90
p.contet@unm.fr

Agenda

Salons

4-7 fév. 2010

Salon WIN 1 - Istanbul

Retrouvez le pavillon français Ubifrance sur le salon de l'Industrie (traitement de surface, machine-outil, manutention et technologies de la soudure) en Turquie.

claude.menard@ubifrance.fr

22-26 mars 2010

Industrie Paris 2010 - Paris-Nord Villepinte

Le grand rendez-vous des professionnels des technologies de production avec ses 2 animations phares : le Village MécaSphère, Industrie 2020 et une nouveauté, le Village Énergie Nucléaire.

www.expo-indus.net

19-23 avril 2010

Hannover Messe - Hanovre

Ubifrance organise un pavillon français sur le

salon de la sous-traitance en Allemagne.

claude.menard@ubifrance.fr

1^{er}-4 juin 2010

Forum Labo & Biotech - ParisExpo Porte de Versailles (Pavillon 4)

En 2010, Forum Labo & Biotech s'ouvre au secteur du Process.

Objectif : couvrir la totalité des applications, de la recherche à l'analyse en ligne, en passant par le contrôle et offrir ainsi aux visiteurs de nouvelles solutions pour gagner en rapidité et productivité.

www.forumlabo.com

5-7 oct. 2010

CEPI - Eurexpo Lyon

Le Carrefour des Équipements pour les Process Industriels, c'est le rendez-vous dédié aux équipements pour les process industriels au cœur de l'usine.

www.cepi-expo.com

Congrès

6 et 7 oct. 2010

CleanMeca 2010 - Espace Tête d'Or des industriels (Lyon)

Ce congrès dressera un panorama de l'actualité et du futur proche autour des acteurs institutionnels et scientifiques.

Ecoentreprises de la mécanique, écoconception des produits et procédés mécaniques, valorisation

et affichage des performances environnementales, technologies pour une usine plus propre... Autant de thèmes abordés lors de ce congrès qui sera complété par une exposition autour des solutions industrielles immédiatement disponibles.

www.cetim.fr

Ouvrages

Le TOFD en pratique

Cette nouvelle technique de contrôle non destructif ultrasonore, apparue il y a quelques années, est encore limitée dans l'industrie. Cet ouvrage rappelle les principaux aspects du contrôle non destructif et fournit aux industriels toutes les clés pour en tirer parti. www.cetim.fr

Evolution des PME

OSEO a publié la 5^{ème} édition du Rapport annuel sur l'Evolution des PME. L'INSEE, la Banque de France, OSEO ont participé à ce rapport qui fait état de la situation des PME en 2008. www.oseo.fr

MIDEST 2009

Fréquentation en hausse malgré la crise

La 39^{ème} édition du Midest a fermé ses portes le 20 novembre. Christian Estrosi, Ministre chargé de l'Industrie, a inauguré le salon marqué cette année par une forte affluence en dépit du contexte difficile. 39 710 professionnels ont arpenté les allées durant 4 jours (+5,5% par rapport à 2008). 1 700 entreprises, représentant 37 pays, étaient présentes. Cette année, la Belgique était mise à l'honneur au travers notamment de conférences et tables rondes. Bilan également positif côté



FIM : 7 ateliers géographiques ont permis aux exposants de rencontrer de grands donneurs d'ordre et 69 rendez-vous individuels ont été organisés avec 16 des correspondants de la FIM à l'étranger sur 3 jours. Trophées Midest, conférences flash du Cetim, villages thématiques (forge, travail des métaux, traitements des matériaux...)... autant de temps forts de ce cru 2009.

Les lundis de la mécanique

Ces rencontres gratuites présentent aux industriels de chaque région l'essentiel des résultats des travaux d'intérêt collectif du Cetim, à recueillir leur avis et à prendre en compte leurs demandes. Ces lundis bénéficient toujours d'un partenariat fort avec les organisations professionnelles et les acteurs locaux de la vie industrielle.

Pour obtenir les dates et lieux des réunions, rendez-vous sur www.cetim.fr

MÉCASPHÈRE

La rédaction de MÉCASPHÈRE vous remercie de votre fidélité et vous adresse ses meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

En 2010, MÉCASPHÈRE continuera de vous apporter des solutions notamment au travers de ses 4 grands dossiers :

- L'équipe de France de l'export
- Les Pôles de compétitivité
- La surveillance des marchés
- Le management du vieillissement des machines

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions en écrivant à mecasphere@fimeca.com



CONCEVOIR

CRÉER

PRODUIRE

INDUSTRIE

PARIS / 2010

22 | 26 MARS 2010

PARIS-NORD VILLEPINTE | FRANCE

LE SALON DES PROFESSIONNELS DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION



DAUBIGNY - met - 27



Machine Outil



Form & Tôle



Soudage



Control France



Inter Outil Expo



SITS



Thermic



Assemblage



Robotique



IND.a0



Demandez votre badge gratuit sur
www.industrie-expo.com

Mot de passe : PUB

